

Déchets ménagers

Prix et qualité du service d'élimination



Rapport annuel 2005



Le présent Rapport, conformément aux prescriptions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif « au Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets » a pour objet de présenter à la population l'ensemble des aspects techniques et financiers du service d'élimination (collecte et traitement) des déchets ménagers et assimilés.

Sommaire

Introduction	6
➤ Présentation de la Communauté de Communes du Plateau Picard.....	6
➤ L'organisation du service déchets ménagers	6
➤ Les réalisations 2005	6
➤ Présentation générale.....	7
Fonctionnement : bilan technique et financier....	7
➤ La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels.....	8
➤ La collecte sélective des emballages ménagers, des papiers-cartons et du verre	10
➤ La collecte sélective des déchets verts	11
➤ La collecte en déchetterie.....	12
➤ Les compacteurs	14
➤ Le Centre d'Enfouissement Technique de classe 3 (CET 3)	15
➤ La collecte des encombrants.....	15
➤ Le service d'élimination des DASRI	15
➤ La communication	16
➤ Les études.....	16
Synthèse technique et financière.....	17
➤ Conclusions et perspectives.....	18
Description technique et financière des investissements	19
➤ Création d'une déchetterie simplifiée sur la commune de La Neuville-Roy	19

Illustrations

Ill. 1 : La 4 ^{ème} déchetterie communautaire à La Neuville-Roy permet à chaque habitant du Plateau Picard de se rendre en moins de 10 minutes dans une déchetterie	6
Ill. 2 : Moyenne nationale de la part de chaque flux de déchets ménagers dans la production d'un foyer.....	7
Ill. 3 : Des suivis de collectes très instructifs	9
Ill. 4 : Compacter permet d'augmenter de 66 % la capacité d'une benne.	14
Ill. 5 : La collecte des encombrants, un service sur rendez-vous à domicile.....	15
Ill. 6 : Le Trimobile, un outil de communication itinérant.....	16

Graphiques

Graph. n° 1 : Évolution des quantités de déchets collectés, tout gisement confondu (non valorisables, déchets verts, colonnes de tri, déchetteries), auprès des habitants du Plateau Picard.	7
Graph. n° 2 : Répartitions des postes de dépenses	8
Graph. n° 3 : Origines des recettes de fonctionnement	8
Graph. n° 4 : Évolutions des quantités de déchets résiduels collectés.....	9
Graph. n° 5 : Évolution des quantités de matériaux collectés en tri sélectif	10
Graph. n° 6 : Évolution de la quantité des déchets verts collectée sélectivement en porte à porte	11
Graph. n° 7 : Répartition des quantités collectés par type de déchets :	17
Graph. n° 8 : Répartition des coûts d'élimination des déchets (personnel inclus).....	17
Graph. n° 9 : Comparaison du coût du service avec et sans collecte sélectives déchets ménagers en vue d'une valorisation	18
Graph. n° 10 : Évolution du taux de collecte des déchets ménagers en vue d'une valorisation	18

Tableaux

Tabl. 1 : Évolution des coûts de gestion des ordures ménagères résiduelles	9
Tabl. 2 : Synthèse des caractérisations effectuées par le SYMOVE.....	10
Tabl. 3 : Évolution des dépenses de gestion du tri en PAV.....	11
Tabl. 4 : Évolution des recettes issues du tri en PAV.....	11
Tabl. 5 : Évolution des coûts de gestion des déchets verts collectés en porte à porte.....	11
Tabl. 6 : Évolution des quantités (tonnes) de déchets collectés par déchetterie.....	12
Tabl. 7 : Répartition des quantités collectées en déchetterie par matériau (italique=valorisé)	12
Tabl. 8 : Vue générale des dépenses	13
Tabl. 9 : Présentation des postes de dépenses par déchetterie (hors personnel).....	13
Tabl. 10 : Présentation des recettes par déchetterie.....	13
Tabl. 11 : Bilan technique des compacteurs.....	14
Tabl. 12 : Détail du calcul de la distance économisée	14
Tabl. 13 : Détail du calcul des quantités de rejets d'éléments évitées grâce au compactage	14
Tabl. 14 : Économies réalisées sur les transports de matériaux collectés en déchetterie	14
Tabl. 15 : Origine des dépôts sur le site de stockage des gravats	15
Tabl. 16 : Présentation des coûts et des recettes des différents modes d'élimination (collecte, transfert et traitement) des déchets pour l'année 2005.....	17

Introduction

Présentation de la Communauté de Communes du Plateau Picard

La Communauté de Communes du Plateau Picard est un établissement public de coopération intercommunale régi par les lois du 6 février 1992 et du 12 juillet 1999. Entourée de villes importantes comme Beauvais, Creil, ou Compiègne, elle regroupe 52 communes sur un territoire rural où vivent 27 296 habitants (RGP 1999). La Communauté de Communes du Plateau Picard est compétente pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés depuis fin 1992. Dès 1995, elle a investi dans la collecte et le traitement sélectifs afin de réduire les quantités de déchets orientés vers les Centres d'Enfouissement Techniques (CET). Ce rapport présente l'ensemble des mesures mises en place par la Communauté de Communes du Plateau Picard en matière de collecte sélective ainsi que leurs répercussions financières, sociales et environnementales.

L'organisation du service déchets ménagers

La politique communautaire de gestion des déchets ménagers est réfléchie par une commission *déchets* présidée par M. Hennon, 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes. Cette politique est mise en œuvre par une équipe technique :

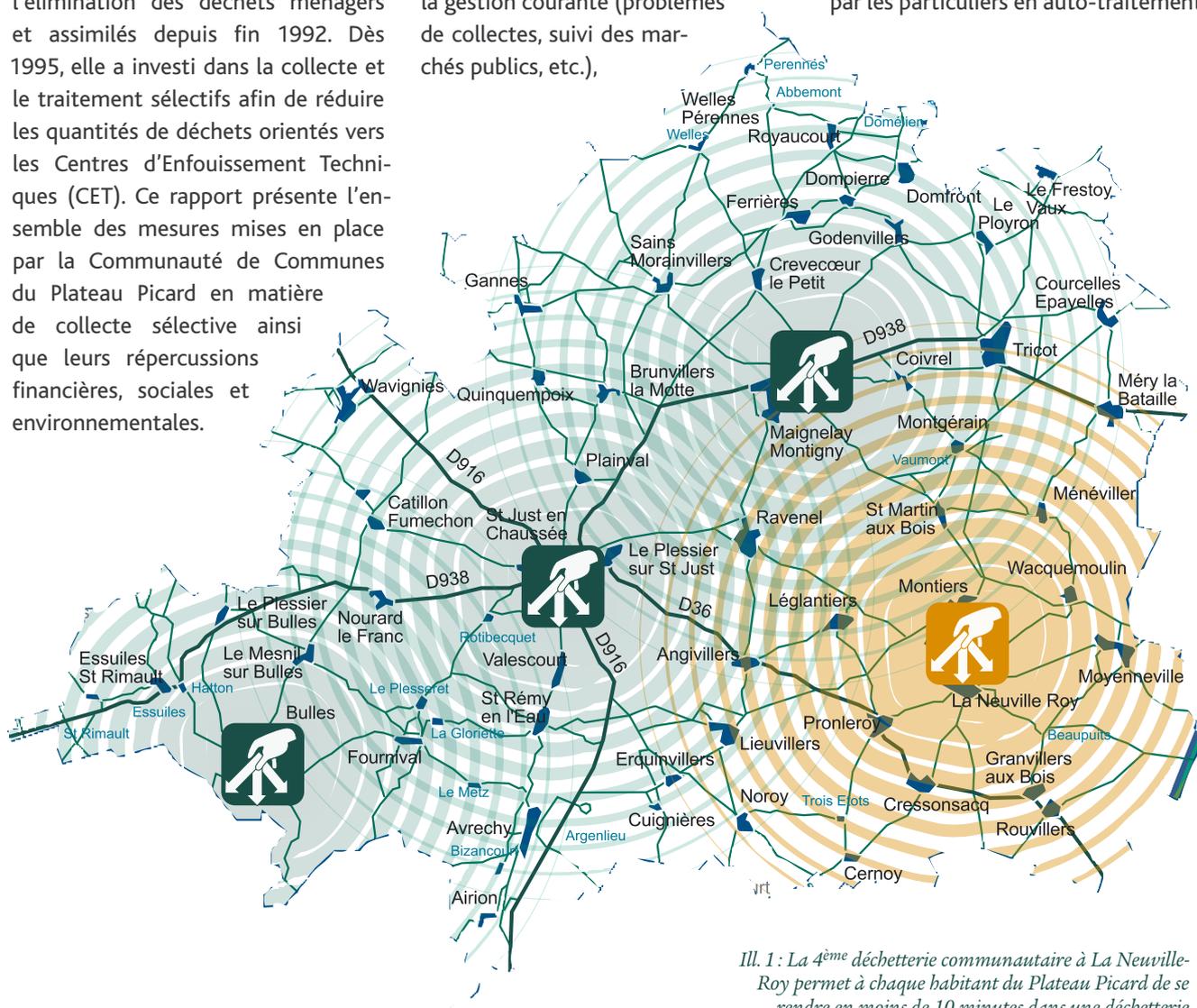
- ▶ M. Fumaroli responsable adjoint des services techniques,
- ▶ Mme Norblin, assistante des services techniques,
- ▶ M. Delattre: chef de l'équipe d'animateurs de déchetterie en chargé de la gestion courante (problèmes de collectes, suivi des marchés publics, etc.),

- ▶ MM. Lecuyer, Lefevre, Kante et Canny, animateurs de déchetterie,
- ▶ Mlle Cordina, animatrice du Contrat Territorial Déchets (CTD) jusqu'en avril 2005.

Il convient de citer également le partenariat fort avec l'association *La Recyclerie du Plateau Picard*.

Les réalisations 2005

L'année 2005 était marquée par les travaux et l'ouverture de la déchetterie simplifiée à La Neuville-Roy et la mise en place d'un service de collecte des aiguilles et seringues produites par les particuliers en auto-traitement.



Ill. 1 : La 4^{ème} déchetterie communautaire à La Neuville-Roy permet à chaque habitant du Plateau Picard de se rendre en moins de 10 minutes dans une déchetterie

Fonctionnement : bilan technique et financier

Présentation générale

Les différents systèmes de collectes

Les collectes en porte à porte

Le véhicule de collecte ramasse les déchets devant chaque habitation. Ces collectes concernent les ordures ménagères résiduelles. Il s'agit de la fraction qui reste dans la poubelle après séparation des matériaux valorisables. Les déchets verts pouvant être contenus dans un sac de 50 litres (gazon, feuilles, fleurs fanées, petites tailles) sont également collectés en porte à porte.

Les collectes en apport volontaire

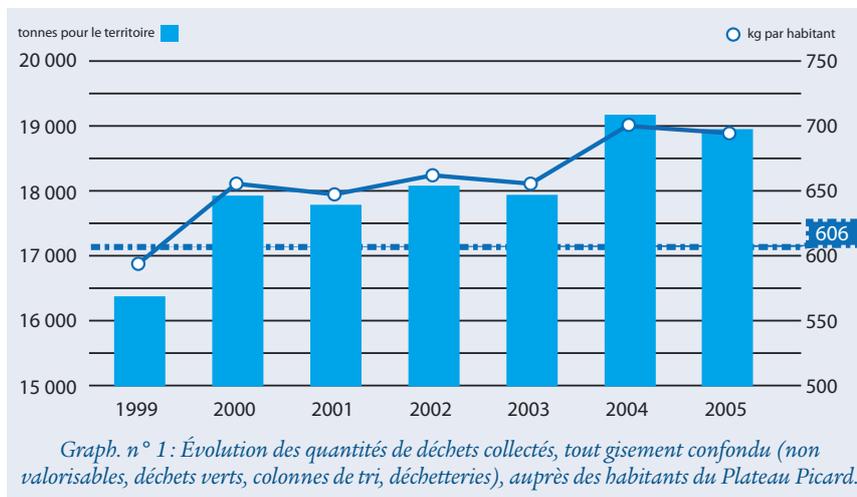
Les habitants font le tri des matériaux chez eux et les apportent aux différents points de collecte. Ces collectes concernent les emballages, journaux et verre apportés vers les colonnes de tri ainsi que les matériaux collectés en déchetterie (carton, ferraille, encombrants, déchets verts, gravats, déchets toxiques, etc.).

Les règlements de collecte

Les modalités de fonctionnement des différents services de collecte sont reprises dans deux arrêtés: le 03A/36 du 8 octobre 2003 réglementant la collecte des déchets ménagers et assimilés et le 03/38 du 12 décembre 2003 réglementant l'utilisation des déchetteries. Ces règlements sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la Communauté de Communes ou sur simple demande écrite auprès d'elle.

Évolution de la production de déchets ménagers et assimilés tous déchets confondus

L'analyse du graphique n° 1 montre que l'augmentation de la production



de déchets, forte au cours de l'année 2004, a légèrement diminué en 2005. Elle reste toutefois très nettement supérieure à celle des années précédentes et à ce qui est constaté sur le territoire du SYMOVE. La limite de 606 kg représente la moyenne de production annuelle de déchets par habitant pour toutes les communautés de communes membres du SYMOVE en 2001. Les phénomènes pour expliquer cette augmentation des quantités de déchets produits sont assez difficiles à identifier. A priori, on peut évoquer l'augmentation de la population (+6% entre 1999 et 2004 selon les premières données non-officielles du recensement de l'INSEE), ainsi qu'une offre importante et diversifiée de service pour la population génératrice de déchets. Au niveau national, l'augmentation de la production de déchets par habitant est consécutive à plusieurs facteurs :

- Un changement des habitudes de consommation,
- Une multiplication des emballages et suremballages
- Un service de collecte des déchets à la population plus large qui suscite de nouvelles productions de déchets (déchets verts, déchetteries...)

L'illustration n° 5 montre le pourcentage de chaque catégorie de déchets dans notre poubelle. On constate que plus de 50 % des déchets produits sont des matériaux recyclables ou valorisables sous forme d'amendement organique ou de chaleur.



Ill. 2 : Moyenne nationale de la part de chaque flux de déchets ménagers dans la production d'un foyer.

- 1-Emballages en papier/carton : 14 %
- 2-Emballages en verre : 7 %
- 3-Emballages en plastique : 26 %
- 4-Emballages métalliques : 4 %
- 5-Journaux, magazines et prospectus : 9 %
- 6-Déchets putrescibles : 16 %
- 7-Divers : 24 %

Aspects financiers

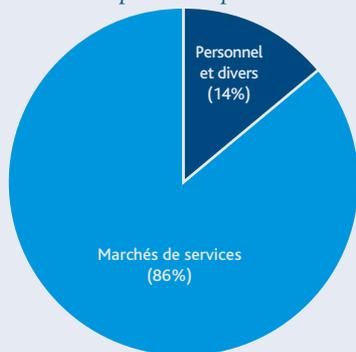
Le budget de fonctionnement 2005 du service est de 1 637 898 euros. Chaque poste de dépense de fonctionnement est présenté par chapitre de ce rapport. Ces dépenses ont pour origines :

- Coûts de personnel (animateurs de déchetterie, contrat territorial déchets,...),
- Coûts de gestion des contrats de prestations de service,
- Coûts divers.

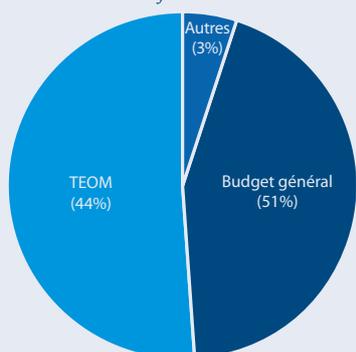
Les recettes de fonctionnement ont pour origines :

- Budget Général,
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
- Facturation des artisans,
- Emploi-jeune, versements Éco-Emballages de soutien à la collecte sélective, revente des matériaux.

Graph. n° 2 : Répartitions des postes de dépenses



Graph. n° 3 : Origines des recettes de fonctionnement



La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels

Depuis le 1^{er} juillet 2002, un déchet ménager ou assimilé résiduel, encore appelé ordures ménagères résiduelle est le déchet restant dans la poubelle une fois les fractions valorisables extraites et orientées vers les filières de valorisation correspondantes. Ces déchets résiduels ne sont pas valorisés.

Organisation de la collecte

La collecte de ces déchets ménagers résiduels a lieu pour l'ensemble de la population toute l'année, excepté les 25 décembre et 1^{er} janvier, une fois par semaine. Pour la maison de retraite de la commune Domfront et la commune de Saint-Just-en-Chaussée, la densité de population plus importante nécessite une deuxième collecte hebdomadaire. Concernant les artisans et les commerçants, même si elle n'en a pas l'obligation réglementaire, la Communauté de Communes du Plateau Picard assure, sous certaines conditions, l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers produits par une activité professionnelle (vente, tertiaire, artisanat, administration, association,...). Ces déchets doivent être physiquement identiques aux déchets ménagers et leur prise en charge ne doit pas nécessiter de contraintes particulières. Les déchets doivent être présentés à la collecte dans des contenants spécifiés à l'article 6-3 de l'arrêté n°03A/36 du 8 octobre 2003, à savoir :

- laissé à l'appréciation des particuliers
- en conteneur normalisés pour les habitats collectifs
- en sacs ou en conteneur normalisé pour les professionnels.

Évolution des quantités de déchets ménagers non triés collectés

À l'inverse de la quantité totale de déchets, celle des déchets ménagers résiduels collectés baisse régulièrement depuis l'an 2000. Cette baisse s'est accélérée avec les ouvertures successives des déchetteries, la collecte des déchets verts et la suppression de la collecte systématique des encombrants en porte à porte. Les tonnages collectés se stabilisent autour de 330 kg par an et par habitant. C'est le résultat de toutes les actions favorisant le tri. Elles ont permis de valoriser de plus en plus de déchets. Néanmoins, il convient de rappeler que les déchets ménagers résiduels restent les plus coûteux à éliminer.

Suivi de collecte et caractérisation des déchets ménagers résiduels

Dans le cadre des travaux préparatoires à la mise en place de la *Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) incitative*, plusieurs opérations d'analyses et caractérisations des ordures ménagères résiduels présentées à la collecte en porte à porte ont été réalisées en 2005.

Suivis de collecte

Des agents communautaires ont suivi les camions de collecte des ordures ménagères résiduelles durant plusieurs semaines afin d'évaluer la participation des habitants au tri et les efforts restant à fournir. Les résultats sont très instructifs :

- les quantités de déchets présentées à la collecte (en volume, en poids et en matériaux) sont phénoménales,
- 50 % des habitants de la Communauté de Communes ne font aucun tri de leurs déchets (PAV, déchetterie...).

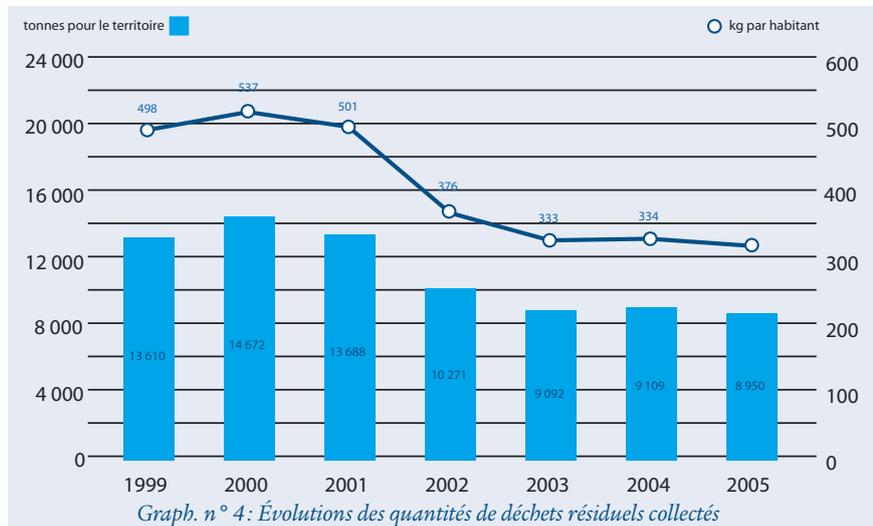
Composition des déchets ménagers présentés à la collecte

Afin de confirmer ces données, la Communauté de Communes a demandé au SYMOVE à être intégrée à sa campagne d'analyse des déchets ménagers résiduels destinés à l'enfouissement. Les résultats pour notre Communauté de Communes sont :

- ▶ Déchets verts : 6,5 %, soit 585 tonnes en mélange dans les ordures ménagères résiduelles,
- ▶ Déchets biodégradables (épluchures, restes de repas...) : 43,5 %, soit 3920 tonnes en mélange,
- ▶ Emballages recyclables (verres, bouteilles plastiques, cartons, journaux...) : 22 %, soit 1980 tonnes en mélange,
- ▶ Plastiques non recyclables (pot de yaourt, films...) : 9 %, soit 810 tonnes en mélange,
- ▶ Déchets non recyclables autres (textiles, gravats, électroménagers, couches...) : 19 %, soit 1710 tonnes en mélange,

Cette caractérisation démontre que 72 % du poids de déchets restant

Ill. 3 : Des suivis de collectes très instructifs



dans les poubelles sont recyclables et devraient être orientés vers des filières plus adaptées et moins onéreuses. La REOM ne permettra pas d'atteindre un taux de détournement aussi important mais devrait nous permettre de recycler 50 % du tonnage des déchets ménagers. D'autres campagnes de caractérisation devraient être menées après la mise en place de la REOM afin de mesurer ces effets sur le comportement des usagers. Il faut rester mobilisé afin de convaincre les réticents que leur

geste civique permettra d'éviter une augmentation inexorable des dépenses de gestion des déchets ménagers.

Perspectives

Au cours de l'année 2006, l'ensemble des foyers sera doté d'un conteneur à roulettes équipé d'une puce électronique. Le volume du conteneur attribué à chacun sera fonction de la production de déchets de l'utilisateur. La puce permettra dans le cadre du projet de mise en place de la REOM incitative de comptabiliser la présentation, par l'utilisateur, d'un conteneur à la collecte.

Aspects financiers

Le tableau n° 1 présente l'évolution des coûts d'élimination des ordures ménagères résiduelles. En 2004, nous avons subi une forte augmentation des coûts. Cette année, la légère baisse des quantités collectées

(moins 2 % en poids) a permis de contenir les effets des augmentations de prix de certaines matières premières, avec en tête le Pétrole, dont les prix servent d'indices dans la formule de révision des tarifs du prestataire.

Tabl. 1 : Évolution des coûts de gestion des ordures ménagères résiduelles

Dépenses (euros)	2003	2004	2005
Collecte	320 287	363 196	343 663
Transport & traitement	518 051	579 682	588 645
Total	838 338	942 878	937 308
Total à la tonne	92,21	103,51	104,72
Total par habitant	30,71	34,54	34,33

La collecte sélective des emballages ménagers, des papiers-cartons et du verre

Organisation de la collecte

La collecte sélective des déchets ménagers d'emballages ménagers, de papiers-cartons et de verre se fait par apport volontaire. Les habitants trient leurs déchets chez eux et vont ensuite les déposer dans des colonnes. Les colonnes sont regroupées sur des Points d'Apport Volontaire (PAV), à raison d'un pour moins de 300 habitants. Ils sont constitués au minimum :

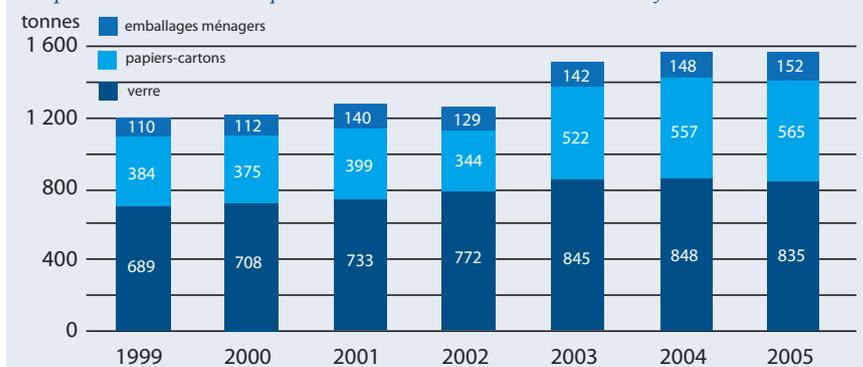
- ▶ d'une colonne pour les corps plats (papiers, cartons, cartonnettes) ;
- ▶ d'une colonne pour les corps creux (bouteilles plastiques, boîtes métalliques, briques alimentaires...);
- ▶ d'une colonne pour le verre ;
- ▶ d'une vitrine pour l'affichage.

L'apport volontaire a été préféré à la collecte chez l'habitant car il induit des investissements financiers, techniques et humains beaucoup moins coûteux.

Évolution des quantités de déchets collectés

Le tri connaît un succès de plus en plus marqué de la part des usagers. Ceci se constate dans les quantités collectées.

Graph. n° 5 : Évolution des quantités de matériaux collectés en tri sélectif



La qualité du tri : bilan des caractérisations du SYMOVE

Le SYMOVE réalise depuis 3 ans, avec ses collectivités adhérentes, une caractérisation des matériaux issus des collectes sélectives. Les caractérisations consistent en l'analyse des différents matériaux contenus dans un échantillon prélevé lors du vidage au centre de tri des camions de collecte sélective. Pour notre collectivité, les caractérisations ont été réalisées dans le centre de tri de la société Gurdebeke. Les caractérisations permettent d'établir, par collectivité, la composition moyenne des flux de matériaux issus des collectes sélectives. Sur le territoire du SYMOVE, 6 collectivités collectent le tri en porte à porte et 2 en

apport volontaire (les Communauté de Communes du Plateau Picard et du Clermontois). Les caractérisations montrent que l'apport volontaire permet de capter plus de journaux-magazines et de bouteilles plastiques mais moins de cartonnettes, d'emballages métalliques et de briques alimentaires. En règle générale, on constate des taux de refus en apport volontaire sensiblement inférieurs (de l'ordre de 5 à 7 % sur les corps plats et 10 à 12 % sur les corps creux). Le tableau n° 2 présente les résultats sur les deux collectivités en apport volontaire.

Perspectives

Durant l'année 2006, nous poursuivons nos efforts d'intégration paysagère des plates-formes d'apport volontaire (PAV) et d'entretien général de celles-ci. Une campagne de lavage sera réalisée sur l'ensemble des dalles et des colonnes de tri. Nous réaliserons plusieurs campagnes d'affichage ciblées sur les erreurs de tri les plus fréquemment constatées et sur les résultats du tri afin d'améliorer sa qualité de notre tri en maintenant la motivation des trieurs. Nous étudierons également la faisabilité technique, ainsi que les impacts financiers de la modification des flux de collecte sélective et l'installation de nouveaux PAV.

Tabl. 2 : Synthèse des caractérisations effectuées par le SYMOVE

		Plateau Picard	Clermontois	SYMOVE
Corps plats	Journaux & magazines	74 %	82 %	69,4 %
	Cartons & cartonnettes	17 %	11 %	20,2 %
	Refus	10 %	6 %	10,4 %
Corps creux	Acier	15 %	14 %	21 %
	Aluminium	0,6 %	0,6 %	0,8 %
	Plastiques	59 %	64 %	50 %
	Briques alimentaires	8 %	7 %	10 %
	Refus	18 %	14 %	18 %

Aspects financiers

Les tableaux 3 & 4 présentent l'évolution des dépenses et des recettes liées au tri au PAV. L'augmentation importante des dépenses de collecte

entre 2003 et 2004 est due à la signature fin 2003 d'un nouveau marché de collecte des PAV. En 2004, la Communauté a perçu de la part de la société

Éco-Emballages le liquidatif de l'année 2004 augmenté du liquidatif de l'année 2003 ce qui avait augmenté nos recettes d'environ 20 000 euros. Toutefois, la progression des recettes sur le tri sélectif est continue depuis le lancement de ces collectes. Il est également à noter que depuis la fin de l'année 2004, la société Valorplast qui recycle les bouteilles en plastiques nous rachète celles-ci alors qu'auparavant nous lui fournissions gratuitement. L'impact de cette modification est d'environ 10 000 euros. Remarque: le SYMOVE touche directement des filières et d'Éco-Emballages les recettes qui reviennent à la Communauté. Il déduit ensuite les montants perçus des sommes que nous lui devons pour l'exercice de la compétence traitement.

Tabl. 3: Évolution des dépenses de gestion du tri en PAV

Dépenses (euros)	2003	2004	2005
Collecte	55 701	94 800	99 157
Transport & traitement	79 361	83 385	85 251
Total	135 062	178 185	184 408
Total à la tonne	89,44	114,81	118,81
Total par habitant	4,94	6,52	6,75

Tabl. 4: Évolution des recettes issues du tri en PAV

Recettes (euros)	2003	2004	2005
Éco-Emballages	33 611	71 947	42 946
Filières	47 987	50 755	60 283
Total	81 598	122 703	103 229
Total par habitant	2,98	4,50	3,78

La collecte sélective des déchets verts

Organisation de la collecte

Les déchets verts représentent l'ensemble des déchets de jardin: tonnes, tailles, feuilles, fleurs. Tous les produits issus de la préparation des repas (épluchures,...) en sont exclus. La collecte des déchets verts a lieu, quelle que soit la commune, une fois par semaine du début du mois d'avril à fin du mois de novembre. Les usagers présentent leurs déchets verts dans des sacs transparents, marqués au nom de la Communauté de Communes du Plateau Picard et fournis gratuitement par elle. Les usagers ne peuvent pas présenter plus de 5 sacs à chaque collecte. En dehors de la campagne de collecte les habitants doivent les déposer en déchetterie.

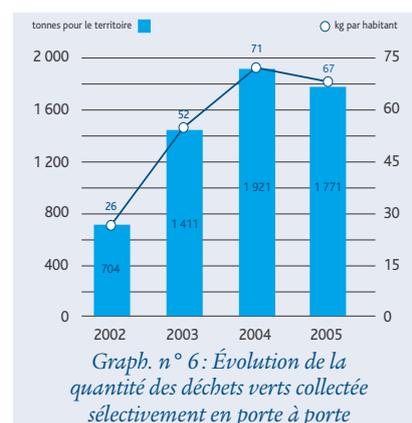
Perspectives

En 2006, nos efforts se porteront sur la réduction de ce poste de dépense; aussi, les usagers du service seront fortement invités à utiliser de manière privilégiée soit les déchetteries soit un composteur individuel plutôt que la collecte en porte à porte.

Aspects financiers

Tabl. 5: Évolution des coûts de gestion des déchets verts collectés en porte à porte.

Dépenses (euros)	2003	2004	2005
Collecte	89 384	149 830	140 126
Transport Traitement	34 024	46 308	42 708
Total	123 408	196 138	182 834
Total à la tonne	87,46	102,10	103,3
Total par habitant	4,52	7,19	6,79



La collecte en déchetterie

Généralités et organisation de la collecte

Les déchetteries sont des équipements qui offrent aux habitants de la Communauté de Communes du Plateau Picard une solution pour se débarrasser des objets non pris en charge par les autres collectes. Les usagers doivent effectuer, chez eux ou sur la déchetterie, le tri entre les différents matériaux. Ils les apportent par leurs propres moyens pour les répartir dans les différentes bennes. La localisation des quatre déchetteries du Plateau Picard (deux déchetteries principales et deux déchetteries simplifiées) met tous les habitants à moins de dix minutes de l'une d'elles.

Description des équipements

Déchetteries principales

Situées sur les communes de Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny, ces équipements sont équipés de quais de déchargement, d'un local pour stocker les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) et d'un pont bascule. Elles accueillent, sous certaines conditions, les artisans et commerçants.

Déchetteries simplifiées

Situées sur les Communes de Bulles et La Neuville-Roy (ouverte au mois de novembre 2005), ces équipements sont des plates-formes sans quai de déchargement et sont par conséquent équipés de bennes de moindre hauteur permettant le remplissage par les côtés. Les déchetteries simplifiées ne

sont pas équipées de pont-basculé et n'accueillent pas les Déchets Dangereux des Ménages (DDM). Les artisans et commerçants ne sont pas acceptés. La Communauté de Communes du Plateau Picard a également signé une convention financière avec la Communauté de Communes de La Brèche et la Noye afin de permettre principalement aux habitants de Gannes, Quinquempoix et Wavignies d'accéder à la déchetterie simplifiée située sur la commune d'Ansauvillers (hors de notre territoire). Cette déchetterie est, pour les habitants de ces communes, beaucoup plus proche que les nôtres.

Fonctionnement

Le fonctionnement des déchetteries est régi par l'arrêté n° 03/38 du 12 décembre 2003 réglemen-

Tabl. 6 : Évolution des quantités (tonnes) de déchets collectés par déchetterie

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Maignelay-Montigny	1 560	2 030	2 252	2 576	2 899	2 918	2 944
Saint-Just-en-Chaussée	Déchetterie non ouverte		690	2 602	2 737	3 292	3 057
Bulles	Déchetterie non ouverte				182	376	369
La Neuville-Roy	Déchetterie non ouverte						62
Ansauvillers	Pas de convention d'accès				107	109	149
Total	1 560	2 030	2 942	5 178	5 925	6 695	6 581
Kg/an/hab	57	74	108	190	217	245	241

Tabl. 7 : Répartition des quantités collectées en déchetterie par matériau (italique=valorisé)

Année 2005	Maignelay-Montigny	Saint-Just-en-Chaussée	Bulles	La Neuville-Roy	Ansauvillers	TOTAL	Proportion
Tout Venant	841,7	837,8	106,2	25,3	66,6	1 877,7	28 %
Gravats	1 097,7	1 042,7	123,9	17,9	31,8	2 314	35 %
Déchets verts	599,2	726,2	87,9	9,2	35,3	1 457,8	22 %
Ferrailles	303,3	319,5	34,3	6,7	15,4	679,2	10 %
Cartons	56,4	84,6	7,9	1,3		150,2	2 %
Huiles	3	3				6	Pm
Batteries	10,2	12,1	Matériaux non collectés	Matériaux non collectés	Matériaux non collectés	22,3	Pm
Pneus	21	14				35	Pm
DMS	12,2	16,8				29	Pm
Total	2 944	3 057	369	62	149,1	6 581	100 %

tant l'utilisation des déchetteries. Ce règlement est disponible sur simple demande écrite auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Les déchetteries en chiffres

Depuis leur ouverture, les déchetteries de la Communauté de Communes ne cessent d'accueillir un nombre de visiteurs toujours plus important :

- ▶ 22 009 visites en 2005 sur la déchetterie de Maignelay-Montigny,
- ▶ 23 199 visites en 2005 sur la déchetterie de Saint-Just-en-Chaussée,

▶ 2 904 visites en 2005 sur la déchetterie de Bulles

▶ 478 visites en 2 mois sur la déchetterie de La Neuville-Roy (novembre et décembre 2005).

Les observations des usagers sur les sites font état d'une prise de conscience des habitants pour la préservation de la qualité de leur environnement et pour la maîtrise des coûts qui passe par une gestion responsable de leurs déchets. Avec 241 kilogrammes par habitant des matériaux collectés en 2005, la Communauté de Communes du Plateau Picard se situe largement au-dessus de la moyenne régio-

nale pour ces équipements estimés à 136 kilogrammes par an et par habitant (source ADEME: enquête déchetteries 2001). Les gravats, les déchets verts, les ferrailles, les cartons, les huiles, les batteries, les pneus et les DMS collectés en déchetterie sont orientés vers des filières de valorisation spécifique (matière ou énergétique) ce qui représente 70 % des tonnages collectés sur l'ensemble des quatre déchetteries.

Perspectives

En 2006, nous continuerons à travailler pour rendre les déchetteries plus performantes et plus efficaces.

Aspects financiers

Tabl. 8 : Vue générale des dépenses

Année	Dépenses (euros)					
	Personnel & divers	Coûts collecte	Coûts traitement	Total	Coût/tonne	Coût/hab
2004	120 011	118 706	165 264	403 981	60,34	14,79
2005	122 334	128 113	161 956	412 403	62,6	13,48

Tabl. 9 : Présentation des postes de dépenses par déchetterie (hors personnel)

Recettes (euros)	Ferrailles	Artisans	Total	Variation / 2004
Saint-Just-en-Chaussée	11 495	5 282	16 777	+ 67 %
Maignelay-Montigny	10 916	4 842	15 758	+ 54 %
Bulles	555	-	555	+ 38 %
La Neuville-Roy	249	-	249	
Ansauvillers	Déduits directement de notre participation			
TOTAL	23 215	10 124	33 339	+ 61 %

Tabl. 10 : Présentation des recettes par déchetterie

Dépenses (euros)	Personnel et divers	Location de benne & collecte	Coûts traitement	Total	Coût/tonne	Coût/hab desservi
Saint-Just-en-Chaussée	46 364	61 452	73 779	181 595	59	18
Maignelay-Montigny	46 131	45 696	71 812	163 639	55,5	19
Bulles	27 294	15 943	9 174	52 411	142	24
La Neuville-Roy	2 545	2 621	1 747	6 913	111	1,55
Ansauvillers		2 401	5 444	7 845	52,6*	5
TOTAL	122 334	128 113	161 956	412 403	62,6	13,48

Les compacteurs

Description et contexte

La Communauté de Communes du Plateau Picard a investi en 2004 dans deux compacteurs mobiles. Cette acquisition avait pour but de réduire les coûts de fonctionnement des déchetteries et d'augmenter la sécurité dans l'enceinte de ces équipements. Les engins sont constitués d'un rouleau denté de 2 tonnes monté sur un bras articulé. C'est ce bras qui permet de compacter directement à l'intérieur des bennes par un jeu de

va-et-vient du rouleau qui écrase et déchiquette les matériaux. Le rouleau compacteur est monté sur un châssis motorisé. La Communauté de Communes du Plateau Picard fut en 2004 a été la première collectivité du nord de la France à acquérir ce matériel.

L'intérêt environnemental des compacteurs

Un camion consomme en moyenne 30 litres de carburant gasoil pour parcourir 100 km et rejette alors plus d'un kilogramme de gaz carbonique (CO₂), 14,8 g d'oxyde d'azote (NOx) et 1,4 g



Ill. 4 : Compacter permet d'augmenter de 66 % la capacité d'une benne.

de particules (source ADEME). Les tableaux n° 14 et n° 16 démontrent l'intérêt écologique du compactage en terme de diminution des rejets atmosphériques de ces différents éléments.

Tabl. 11 : Bilan technique des compacteurs

	2003			2005				
	Tonnage	Nb rotations	Poids moy/benne	Tonnage	Nb rotation	Variation du nb de rotations	Poids moy/benne	Variation du poids moyen/benne
Tout venant	1668	420	3,97	1749	305	- 27 %	5,73	+ 31 %
Déchets verts	1295	313	4,14	1352	203	- 36 %	6,66	+ 38 %
Cartons	151	166	0,91	143	64	- 72 %	2,23	+ 60 %
Ferrailles	593	161	3,68	628	121	- 25 %	5,19	+ 29 %

Tabl. 12 : Détail du calcul de la distance économisée

Nb de rotations évitées	Nb de benne par rotation (moy)	Nb de camions évités par an	Km AR (dech – site de traitement)	Km par an
402	1,5	268	100	26 800

Tabl. 13 : Détail du calcul des quantités de rejets d'éléments évitées grâce au compactage

	Calcul	Quantités évitées
Gasoil	26 800 km x 30 l	8040 l de gasoil
Gaz carbonique (CO ₂)	26 800 km x 1005,4 g	26945 kg de CO ₂
Oxyde d'azote (NOx)	26 800 km x 14,8 g	396,6 kg de NOx
Particules	26 800 km x 1,4 g	37,5 kg de particules

Aspects financiers

Tabl. 14 : Économies réalisées sur les transports de matériaux collectés en déchetterie

Nb de rotations réelles (avec compacteurs)	Coûts réels (euros TTC)	Nb de rotations prévisionnelles (sans compacteurs)	Coûts prévisionnels (euros TTC)	Économies réalisées avec l'acquisition des compacteurs (euros)
693	63011	1095	95247	32235
	Gain rotation	- 34 %	Gain financier	- 34 %

Le Centre d'Enfouissement Technique de classe 3 (CET 3)

L'exploitation du site est autorisée par un arrêté municipal du 5 décembre 2003 et ses modalités de fonctionnement sont régies par l'arrêté du Président de la Communauté de Communes du Plateau Picard n° 04/06 du 19 avril 2004. La capacité de stockage en gravats de ce site a été évaluée à environ 18000 m³ ce qui en fonction de notre production, de 2000 à 3000 m³ de gravats par an, permet d'estimer d'exploitation à 9 ans. En 2005, notre prestataire y a effectué 211 apports (+ 6 % par rapport à 2004) ce qui représente quelques 2297 tonnes.

La collecte des encombrants

Organisation de la collecte

Les encombrants comprennent les meubles, appareils électroménagers lourds, vélos, etc. D'une manière générale on considère comme *encombrant* tout objet ne rentrant pas dans un sac



Ill. 5 : La collecte des encombrants, un service sur rendez-vous à domicile

Tabl. 15 : Origine des dépôts sur le site de stockage des gravats

Déchetteries	Nombre d'apports	Tonnages	Poids moyen par apport
Saint-Just-en-Chaussée	89	1056	11,86
Maignelay-Montigny	107	1118	10,44
Bulles	13	115	8,84
La Neuville-Roy	1	7,62	7,62
TOTAL	211	2297	10,88

de 120 litres. Depuis 2001, la Communauté de Communes du Plateau Picard ne les collecte plus en porte à porte. Deux solutions alternatives ont alors été proposées :

- ▶ les déchetteries,
- ▶ la Recyclerie du Plateau Picard, association d'insertion et de protection de l'environnement, régit par la loi de 1901, qui collecte gratuitement sur rendez-vous, les encombrants chez les particuliers pour les remettre en état et les commercialiser à moindre coût,

Quantités de déchets collectés

En Déchetteries

1877 tonnes d'encombrants ont été collectées en déchetteries au cours de l'année 2005.

Par la Recyclerie

En 2005, La Recyclerie du Plateau Picard a collecté 182,2 tonnes d'objets encombrants, soit 37,6 tonnes en déchetteries et 144,6 tonnes chez les particuliers au cours de 717 rendez-vous (quantités supérieures à 2004). Les quantités collectées se répartissent de la manière suivante :

- ▶ Quantités destinées au réemploi (valorisées par la vente en magasin) : 40,5 tonnes,
- ▶ Quantité de ferrailles (valorisées) : 61,6 tonnes

- ▶ Quantités de tout venant non valorisables : 80,1 tonnes.

En définitif, 58 % du tonnage d'encombrants collectés par la Recyclerie sont détournés de la décharge et valorisés.

Le service d'élimination des DASRI

En 2004, les services de la Communauté ont étudié la faisabilité d'un service d'élimination de certains Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) pour les patients en automédication, à savoir les déchets piquants, coupants ou tranchants. Suite à cette réflexion, nous avons lancé en juin 2005, une collecte expérimentale de ces déchets. L'ADEME Picardie, le Conseil Régional de Picardie et l'ensemble des pharmaciens de notre territoire sont nos partenaires dans cette opération. Le principe du service est simple. Lorsqu'un client achète en pharmacie des seringues et des aiguilles pour ses propres injections, le pharmacien lui remet une boîte spéciale dans laquelle la personne doit mettre les aiguilles usagées. Une fois la boîte pleine ou le traitement terminé, la personne la ramène en pharmacie. Ce service, totalement gratuit pour l'utilisateur, ne s'adresse qu'aux particuliers. Sur 6 mois, 222 boîtes de 2 litres ont été collectées, représentant 114 kg de déchets.

La communication

La Communauté de Communes réalise directement ou en partenariat avec la *Recyclerie* et le SYMOVE un grand nombre d'actions de sensibilisation :

- ▶ Affichage trimestriel des résultats du tri sélectif dans les vitrines des PAV,
- ▶ Communication écrite dans la presse et le bulletin trimestriel de la Communauté de Communes *Autrement dit* ;
- ▶ Animation dans les écoles maternelles, primaires et collèges (464 enfants, au cours de 104 demi-journées, ont été sensibilisés à la gestion raisonnée des déchets et de la ressource en eau),
- ▶ Présence sur les marchés, les brocantes du Trimobile du SYMOVE...

Perspectives

En 2006, une double campagne de communication sera engagée :

- ▶ sur le tri sélectif afin de diminuer les erreurs de tri et augmenter les quantités de matériaux triés (affichage aux points d'apport, guide du tri etc...),
- ▶ sur la mise en place de la REOM (rencontres individuelles)
- ▶ d'un nouveau règlement du service déchets ménagers etc.

Parallèlement, une forte campagne de sensibilisation sera menée dans les écoles, avec plus de cent interventions programmées sur les thèmes des déchets, de l'eau, des énergies renouvelables...



Ill. 6: Le Trimobile, un outil de communication itinérant

Les études

Chaque année, nous menons nous-même avec l'aide de bureaux d'études extérieurs des études visant à améliorer le fonctionnement de notre service déchets, ouvrir des services en adéquation avec les demandes des usagers...

Perspectives

Pour l'année 2006, plusieurs études pour réduire les coûts du service déchets sont d'ores et déjà en projet :

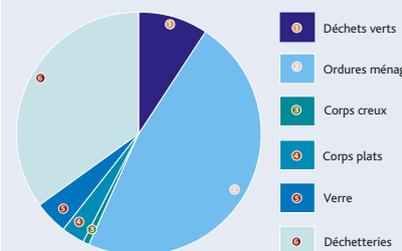
- ▶ Optimisation de la collecte sélective en apport volontaire,
- ▶ Réflexions sur l'élimination des tôles contenant du « fibrociment ».

Synthèse Technique et financière

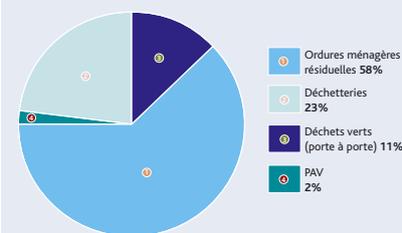
Les déchets ménagers résiduels représentent 46 % des quantités, mais 58 % des coûts (graphiques n° 7 et n° 8). L'ensemble des collectes sélectives représentent 54 % du gisement de déchets collectés, ce qui correspond à seulement 43 % du montant total des dépenses du service. Ainsi, les ordures ménagères résiduelles, orientées vers l'enfouissement, continuent de représenter la part la plus importante des coûts et ce malgré une stabilisation des quantités collectées. En revanche, les déchetteries, en incluant les frais de personnel, coûtent beaucoup moins cher en proportion des quantités de déchets qui y sont collectés. La preuve est donc faite de l'intérêt de ces équipements dans la politique communautaire de

gestion des déchets ménagers. C'est donc sur la part « ordures ménagères résiduelles » que nous devons agir en incitant l'ensemble des foyers qui ne pratiquent pas le tri sélectif à s'engager dans cette voie. Le tableau suivant reprend de manière synthétique toutes les données financières concernant le service de gestion des déchets ménagers. L'analyse des éléments financiers démontre l'intérêt de trier et de collecter sélectivement les déchets en fonction de leur nature. Nous pouvons donc affirmer que le choix d'orienter une politique de gestion des déchets vers le tri et le recyclage était le bon et que le tri, malgré la multiplication des services à la population, ne coûte pas plus cher à la collectivité.

Graph. n° 7 : Répartition des quantités collectées par type de déchets :



Graph. n° 8 : Répartition des coûts d'élimination des déchets (personnel inclus)



Tabl. 16 : Présentation des coûts et des recettes des différents modes d'élimination (collecte, transfert et traitement) des déchets pour l'année 2005:

	Collecte - Transport		Transfert - Traitement		Recettes		Total	
	Global (euros)	euros TTC par tonne et euros TTC par habitant	Global	euros TTC par tonne et euros TTC par habitant	euros TTC par tonne	Global	euros TTC par tonne et euros TTC par habitant	%age du coût
Ordures ménagères résiduelles	348 663	38,90 12,80	588 645	65,70 21,60	0	937 308	104,70 34,30	57 %
Verre	33 800	40,50 1,20	0	0	29 304	4 496	5,40 0,20	pm
Corps Creux	21 258	139,80 0,77	39 394	259,20 1,44	33 771	26 881	176,80 0,98	2 %
Corps Plats	44 098	78,00 1,61	45 857	81,20 1,70	40 152	49 803	88,10 1,80	3 %
Déchets Verts PàP	140 126	79,10 5,10	42 708	24,10 1,60	0	182 834	103,20 6,70	11 %
Déchetteries (personnel inclus)	250 447	38,00 9,20	161 956	24,60 5,90	33 339	379 064	57,60 13,90	23 %
Participation fonctionnement SYMOVE			54 592	3 2	0	54 592	3,00 2,00	3 %
TOTAL	838 392	20,30 30,70	933 152	49,50 34,20	136 566	1 634 978	86,70 60,00	100 %

Conclusions et prospectives

La mise en œuvre progressive de l'ensemble des dispositifs de collecte sélective et des opérations détaillées dans ce rapport conjuguées à la prise de conscience et à l'effort des habitants de la Communauté de Communes du Plateau Picard a permis de voir la part de matériaux collectés en vue de leur valorisation régulièrement augmentée (cf. graphique n° 9) depuis 1999. Aujourd'hui, avec un taux de 53 % (49 % en 2004) du poids total de déchets collectés en vue d'une valorisation, sur le territoire de la Communauté de Communes du Plateau Picard notre collectivité a dépassé les objectifs fixés dans la circulaire Voynet de 1998. En définitif, faire du tri et de la collecte sélective, malgré la mise en place d'une offre de service à la population plus étoffée, ne coûte pas plus cher à la collectivité. Les courbes du graphique n° 10 permettent de comparer l'évolution des coûts d'élimination des déchets ménagers et assimilés avec et sans collectes sélectives. La courbe avec collecte sélective représente le coût actuel d'élimination de nos déchets : collectes sélectives des déchets verts, des points d'apports volontaires, des déchetteries (personnel inclus). La courbe sans collecte sélective est une projection du coût avec mise en décharge de la totalité des déchets produits, à tonnage équivalent. Aujourd'hui, même si le pari n'était pas aisé, le choix du tri et du recyclage s'avère incontestablement avoir été le bon. Chaque nouvel appel d'offres pour un marché de service entraîne une aug-

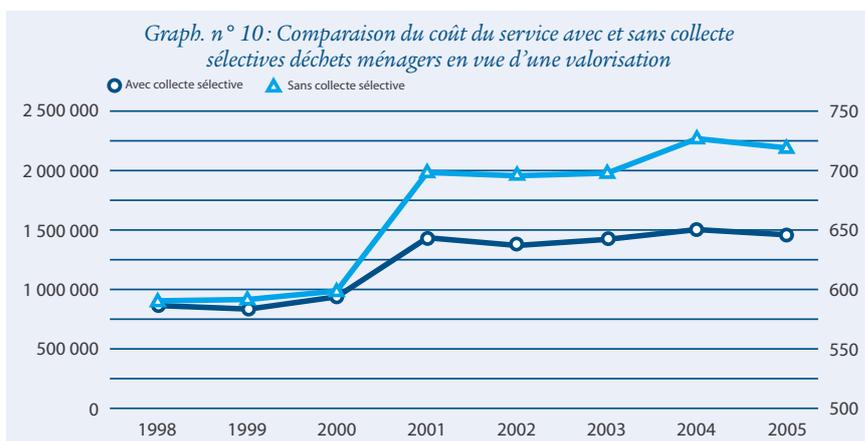


mentation des coûts et par voie de conséquence du budget. Mais cette augmentation reste raisonnable en comparaison de ce qu'auraient pu être les coûts liés à la gestion des déchets sans traitement sélectif des déchets ménagers.

Perspectives 2006

Après avoir travaillé à l'optimisation de nos services, nous voulons à présent réussir durablement à réduire les coûts de gestion des déchets ménagers. L'atteinte de cet objectif passe par une prise de conscience et un engagement de chacun, l'utilisateur en jetant moins et en triant plus, les élus locaux en

continuant à marteler ce discours afin de convaincre les récalcitrants, l'État en faisant supporter le coût de certains déchets (publicité, déchets électriques...) aux entreprises les mettant sur le marché et non pas comme c'est le cas actuellement, à la collectivité et donc à l'ensemble des administrés. À notre niveau, nous agissons sur la motivation des usagers quotidiens du service par la mise en pratique du principe « pollueur - payeur ». L'année 2006 sera donc principalement consacrée aux travaux préparatoires à la mise en place de la *Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères* (REOM) « incitatives ».



Description technique et financière des investissements

Création d'une déchetterie simplifiée sur la commune de La Neuville-Roy.

Description du projet

Cet équipement achève notre réseau et place dorénavant chaque habitant de la Communauté de Communes du Plateau Picard à moins de 10 minutes d'une déchetterie. La déchetterie de La Neuville-Roy acceptera le Tout-venant, les déchets verts, les ferrailles, les gravats, les cartons.

Plan de financement de l'étude de faisabilité

- Coût total de l'opération:
234 164 euros TTC
- Subvention Région Picardie:
51 660 euros
- Subvention État
49 500 euros

Nous espérons que la lecture de ce rapport 2005 vous aura apporté des éléments clairs pour comprendre tous les arcanes de la politique de gestion des déchets que la Communauté de Communes du Plateau Picard poursuit depuis plus de 10 ans et poursuivra encore dans les années à venir.



Jean Bernard
Président de la Communauté
de Communes du Plateau Picard



Jean-Louis Hennon
1^{er} Vice-président de la Communauté
de Communes en charge des déchets ménagers

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers (2005)

Rédaction, infographie et impression

Communauté de Communes du Plateau Picard

Illustrations

Communauté de Communes du Plateau Picard; Éco-Emballages; SYMOVE;
Fred Boucher; Adriana Wattel; F. Darbé pour l'ADEME

Juin 2006

